

*Date de dépôt : 25 août 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio :  
Absentéisme et heures supplémentaires dans les établissements  
pénitentiaires : où est-on depuis près de 2 ans et quel bilan tirer  
suite à la création du secteur psychosocial ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat a fourni, en décembre 2019, des tableaux portant sur le taux d'absentéisme mensuel pour chacun des établissements de détention, ainsi que le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel dans chacun de ceux-ci, pour les années 2017, 2018 et 2019 (soit jusqu'en septembre 2019 pour cette année-là)<sup>1</sup>, en réponse à la QUE 1191 Absentéisme dans les établissements de détention : au-delà des chiffres, quels enjeux, quelles mesures et quel avenir ? que j'avais rédigée.*

*Les chiffres se sont révélés suffisamment préoccupants pour que je pose une nouvelle QUE intitulée Absentéisme et heures supplémentaires dans les établissements pénitentiaires : comment expliquer cette situation critique et très préoccupante ? à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en date du 28 février 2020<sup>2</sup>.*

*Il a notamment été souligné que la direction générale de l'office cantonal de la détention avait mandaté une étude auprès de l'Université de Lausanne, avec le concours de l'office du personnel de l'Etat, dont les premiers résultats issus des entretiens menés montraient concrètement que les facteurs d'absentéisme étaient essentiellement exogènes à l'office, à savoir :*

---

<sup>1</sup> Cf. QUE 1191-A <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01191A.pdf>

<sup>2</sup> Cf. QUE 1225-A <http://ge.ch/grandconseil/search?search=QUE+1225>

- *le manque de valorisation du métier qui se traduit par ce qui est perçu comme une péjoration des conditions salariales (projection SCORE) et statutaires (Caisse de pension) ;*
- *l'exposition critique permanente de la part des institutions et de la presse péjorant l'image de la profession ;*
- *le manque d'infrastructures d'accompagnement (crèche adaptée aux horaires, par exemple).*

*Pour les principaux facteurs endogènes, le Conseil d'Etat a relevé la difficulté d'introduire des horaires à temps partiel, sans péjorer la carrière des agent-e-s et le manque de soutien psychosocial.*

*Le Conseil d'Etat a alors précisé que la direction générale de l'office cantonal de la détention avait par ailleurs pu créer un secteur psychosocial dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019, dont les effets devaient être évalués durant l'année 2020.*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- ***Afin de mesurer l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat peut-il fournir des tableaux du taux d'absentéisme mensuel d'octobre 2019 à mai 2021 pour chacun des établissements de détention ?***
- ***Peut-il également fournir le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel d'octobre 2019 à mai 2021 dans chacun de ces établissements ?***
- ***Peut-il confirmer que les absences de longue durée sont comprises dans les chiffres indiqués dans les tableaux du taux d'absentéisme fournis en réponse à la QUE 1191 et à la présente QUE ?***
- ***Enfin, peut-il nous communiquer l'évaluation des effets induits par la création du secteur psychosocial ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite urgente, le Conseil d'Etat porte à votre connaissance les éléments ci-dessous.

- *Afin de mesurer l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat peut-il fournir des tableaux du taux d'absentéisme mensuel d'octobre 2019 à mai 2021 pour chacun des établissements de détention ?*

Les taux d'absentéisme par établissement entre 2019 et mai 2021 sont présentés dans le document annexé.

- *Peut-il également fournir le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel d'octobre 2019 à mai 2021 dans chacun de ces établissements ?*

Les heures supplémentaires effectuées par le personnel pénitentiaire figurent dans le tableau ci-dessous.

Etablissement	2019	2020	juin.21
Champ-Dollon	67'710	64'450	65'420
Favra	3'389	3'951	3'067
Villars	5'744	5'173	5'288
Le Vallon	265	870	650
La Clairière	3'382	3'022	2'835
La Brenaz	14'696	12'865	10'072
Curabilis	14'059	15'484	15'269
<b>Total agents de détention</b>	<b>109'244</b>	<b>105'815</b>	<b>102'601</b>
Evolution n-1		-3'428	-3'214

- *Peut-il confirmer que les absences de longue durée sont comprises dans les chiffres indiqués dans les tableaux du taux d'absentéisme fournis en réponse à la QUE 1191 et à la présente QUE ?*

Les absences de longue durée sont bien incluses dans les tableaux du taux d'absentéisme. Deux tableaux sont ajoutés à l'annexe pour présenter la répartition des taux d'absence par durée (en nombre de jours et en nombre de cas).

A fin mai 2021 les absences de longue durée représentent 21% des cas d'absences et 75% des durées. Les absences de courte durée représentent, quant à elles, 79% des cas d'absences et 25% des durées.

– *Enfin, peut-il nous communiquer l'évaluation des effets induits par la création du secteur psychosocial ?*

Pendant la crise sanitaire, en collaboration avec le service de santé du personnel de l'Etat, les établissements pénitentiaires et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), le secteur santé sécurité et psychosocial a été fortement sollicité pour recenser et suivre les cas de COVID-19 et les personnes vulnérables. Un soutien psychologique était mis à disposition des collaboratrices et des collaborateurs dans ce contexte difficile de confinement et de peur face à cette pandémie.

En annexe, le bilan du secteur psychosocial vous permettra d'apprécier le périmètre et la volumétrie de l'appui apporté au personnel depuis sa création.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO

Annexes :

- 1) *Taux d'absentéisme du personnel des établissements pénitentiaires*
- 2) *Bilan annuel 2020 du secteur santé sécurité et psychosocial*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Département de la sécurité, de la population et de la santé  
Office cantonal de la détention  
Direction générale

Annexe QUE 1562

## Absentéisme du personnel des établissements pénitentiaires de l'OCD

## Bilan social 2019

Situation au : 31.05.2021

CR	Service	janv.19	févr.19	mars.19	avr.19	mai.19	juin.19	juil.19	août.19	sept.19	oct.19	nov.19	déc.19	Moyenne à fin mai	2019
04050200	CD	9.35%	13.21%	11.69%	11.53%	10.76%	11.01%	10.10%	9.81%	8.25%	8.51%	9.86%	8.19%	11.31%	10.25%
04050502	Favra	14.66%	16.88%	15.62%	9.24%	11.22%	17.83%	17.61%	17.68%	15.71%	14.34%	15.56%	9.03%	13.52%	14.65%
04050503	Villars	5.11%	4.76%	7.12%	4.31%	1.88%	0.00%	3.49%	5.21%	0.10%	3.63%	7.50%	0.00%	4.64%	3.52%
04050506	Le Vallon	1.05%	17.21%	18.40%	14.90%	16.87%	11.21%	10.42%	10.42%	10.42%	8.63%	7.35%	5.11%	13.65%	11.46%
04050507	La Clairière	15.89%	14.38%	15.40%	15.15%	7.89%	8.25%	8.34%	9.40%	11.05%	14.03%	9.30%	10.40%	13.74%	11.70%
04050508	La Brenaz	13.02%	13.34%	12.61%	10.57%	11.96%	12.01%	11.74%	14.10%	15.34%	16.10%	14.88%	10.68%	12.30%	13.02%
04050510	Curabilis	10.15%	12.94%	14.90%	13.82%	14.72%	15.85%	12.21%	11.84%	13.57%	12.31%	13.56%	16.11%	13.31%	13.73%
0405	OCD	9.98%	11.49%	11.25%	10.38%	10.75%	10.99%	10.06%	10.17%	10.44%	10.56%	11.10%	9.77%	10.77%	10.66%

## Bilan social 2020

CR	Service	janv.20	févr.20	mars.20	avr.20	mai.20	juin.20	juil.20	août.20	sept.20	oct.20	nov.20	déc.20	Moyenne à fin mai	2020
04050200	CD	8.71%	7.95%	10.79%	11.73%	7.68%	8.04%	8.28%	7.40%	6.31%	8.49%	9.03%	9.61%	9.37%	8.67%
04050502	Favra	9.27%	10.92%	7.06%	8.06%	7.87%	8.00%	5.55%	8.77%	7.33%	8.39%	12.40%	8.52%	8.64%	8.49%
04050503	Villars	2.42%	12.50%	14.11%	7.71%	8.27%	21.15%	19.86%	18.75%	19.79%	29.64%	33.33%	16.83%	9.00%	17.02%
04050506	Vallon	7.54%	4.03%	1.82%	0.95%	0.69%	0.53%	2.53%	0.00%	0.25%	3.81%	5.71%	0.00%	3.01%	2.27%
04050507	Clairière	12.11%	8.68%	8.38%	11.43%	6.64%	4.68%	6.79%	8.84%	8.15%	9.66%	11.40%	6.04%	9.45%	8.57%
04050508	La Brenaz	11.09%	13.83%	15.60%	13.71%	9.77%	12.39%	12.86%	12.64%	9.75%	10.85%	14.12%	12.29%	12.80%	12.40%
04050510	Curabilis	18.11%	19.49%	19.57%	16.02%	15.38%	13.00%	14.22%	12.65%	11.48%	12.13%	14.46%	10.93%	17.72%	14.79%
0405	OCD	10.32%	10.97%	12.03%	10.73%	8.24%	8.97%	9.05%	8.48%	7.56%	9.77%	10.85%	8.90%	9.66%	9.64%

## Extraction du 21 juin 2021

CR	Service	janv.21	févr.21	mars.21	avr.21	mai.21	juin.21	juil.21	août.21	sept.21	oct.21	nov.21	déc.21	Moyenne à fin mai	2021
04050200	CD	9.29%	8.21%	7.61%	6.99%	4.60%								7.34%	
04050502	Favra	9.81%	10.43%	7.55%	5.67%	2.06%								7.10%	
04050503	Villars	16.03%	22.54%	22.18%	27.29%	20.97%								21.80%	
04050506	Le Vallon	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	1.47%								0.29%	
04050507	La Clairière	6.47%	8.12%	8.45%	13.17%	11.10%								9.46%	
04050508	La Brenaz	7.86%	9.56%	9.57%	10.64%	12.08%								9.94%	
04050510	Curabilis	9.93%	12.44%	12.97%	12.88%	10.27%								11.70%	
0405	OCD	8.10%	8.61%	8.97%	9.08%	7.59%								8.51%	

2019 : données définitives

2020 : données définitives

2021 : données provisoires sujettes à modifications

## Répartition des absences par type de durée

Nombre de jours	2017	2018	2019	2020	mai.21
Courte durée (1 à 30 jours)	28.76%	30.85%	25.87%	28.13%	25.14%
Longue durée (plus de 30 jours)	71.24%	69.15%	74.13%	70.87%	74.86%
<b>Total général</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

Nombre de cas	2017	2018	2019	2020	mai.21
Courte durée (1 à 30 jours)	88.58%	87.54%	84.04%	86.03%	79.03%
Longue durée (plus de 30 jours)	11.42%	12.46%	15.96%	13.97%	20.97%
<b>Total général</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé  
Office cantonal de la détention  
**Direction générale**

Février 2021

# Secteur santé sécurité et psychosocial DRH-DG-OCD Bilan annuel 2020

**Geraldina Marzano**  
Psychologue  
Responsable du secteur SST-PSY  
[Geraldina.Marzano@etat.ge.ch](mailto:Geraldina.Marzano@etat.ge.ch)  
Tél: 022 546 31 16  
Mobile: 079 408 53 41

**Svetlana Titova**  
Psychologue  
[Svetlana.Titova@etat.ge.ch](mailto:Svetlana.Titova@etat.ge.ch)  
Tél: 022 546 32 03  
Mobile: 076 211 19 57

# 1 Table des matières

1	Table des matières.....	2
2	Avant-propos.....	4
2.1	MISSIONS DU SECTEUR SST-PSY .....	4
2.2	PRINCIPES DU SECTEUR SST-PSY.....	4
3	Prestations du secteur psychosocial .....	5
3.1	COLLABORATEURS SUIVIS.....	5
3.2	INTERVENTIONS DU SECTEUR .....	5
3.3	CARE TEAM DE L'OCD.....	6
3.4	COLLABORATEURS AYANT BENEFICIE D'UNE PRESTATION DU SECTEUR...	6
3.5	PROJETS 2021.....	6
4	Visites dans les établissements et les services .....	7
4.1	VISITES DU SECTEUR SST-PSY DANS LES ETABLISSEMENTS .....	7
4.2	VISITES DU SECTEUR SST-PSY DANS LES SERVICES .....	7
4.3	PRESTATIONS FOURNIES.....	8
4.4	PROJETS 2021.....	8
5	Recrutement.....	9
5.1	ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES .....	9
5.1.1	Assistants de sécurité publique : .....	9
5.1.2	Agents de détention : .....	9
5.2	EPREUVES PSYCHOTECHNIQUES .....	9
5.3	PROJETS 2021.....	10
6	Formations .....	11
6.1	FORMATIONS INITIALES.....	11
6.2	SEANCES DE BIEN-ETRE AU TRAVAIL.....	11
6.3	PROJETS 2021.....	11
7	Enquête santé : analyse des facteurs psychosociaux: risques et ressources .....	13
7.1	ENQUETE EN LIGNE .....	13
7.2	PROJETS 2021.....	13
8	Santé sécurité au travail .....	14
8.1	COORDINATION EVACUATION FEU .....	14
8.2	COORDINATION VACCINATION GRIPPE.....	14
8.3	PROJET 2021 .....	14
9	Gestion de la crise sanitaire du SARS-CoV-2.....	17
9.1	MESURES DE PROTECTION .....	17
9.2	INFORMATION AUX COLLABORATEURS .....	17
9.3	MISES EN QUARANTAINE .....	17
9.4	SUIVI DES CAS DE COVID-19.....	18

---

9.5	CAS CONFIRMES DE COVID-19 .....	19
9.6	PROJETS 2021.....	20
11	Lexique .....	21
12	Abréviations .....	22

N.B.: Dans ce document, le masculin est employé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

---

## 2 Avant-propos

Le secteur santé sécurité et psychosocial (SST-PSY) a vu le jour le 1<sup>er</sup> décembre 2019 avec l'engagement d'une responsable de secteur à 80%, puis d'une psychologue à 100%. Il a été créé dans la continuité du soutien apporté aux collaborateurs de l'OCD par une psychologue jusqu'en 2018. Le but du secteur SST-PSY est de répondre à la demande accrue en soutien psychologique pour le personnel de l'office cantonal de la détention (OCD) et de respecter les obligations légales liées à la santé et sécurité au travail (SST). Le secteur SST-PSY est rattaché à la direction des ressources humaines de la direction générale de l'OCD.

Ce bilan annuel est le premier. Le souhait est qu'il s'enrichisse d'année en année grâce au développement des missions. Au regard des informations qu'il contient, il permet d'orienter la prise de décisions pour l'avenir.

Ce recueil souhaite répondre aux attentes des responsables politiques, de l'administration et de ses nombreux partenaires, de la direction générale de l'OCD et de tous ceux qui s'intéressent à la santé physique et psychologique des collaborateurs de l'OCD.

A la fin du document, se trouve un lexique qui permet une meilleure compréhension des termes employés.

### 2.1 MISSIONS DU SECTEUR SST-PSY

- ✓ Prévenir les risques psychosociaux (soutien individuel ou de groupe, coaching, enquête santé; formations, ...);
- ✓ Gestion des événements de crise;
- ✓ Gestion de projets SST;
- ✓ Conseils aux managers;
- ✓ Recrutements des agents de détention et des assistants de sécurité publique III.

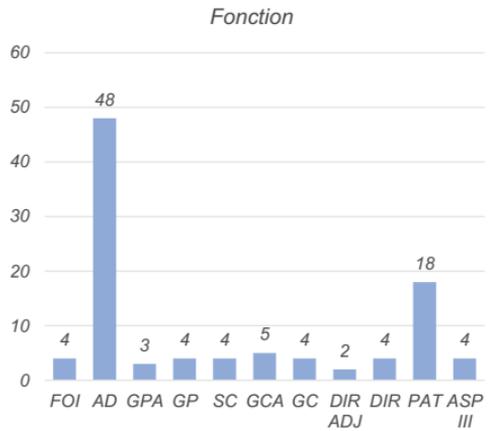
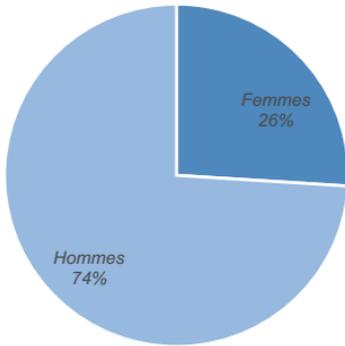
### 2.2 PRINCIPES DU SECTEUR SST-PSY

- ✓ N'a pas de pouvoir décisionnel;
- ✓ Ne se substitue pas aux hiérarchies;
- ✓ N'est pas un syndicat, un avocat ou une commission du personnel;
- ✓ Est neutre, ne défend ni l'employeur ni l'employé;
- ✓ Doit être impartial et garantir la confidentialité.

### 3 Prestations du secteur psychosocial

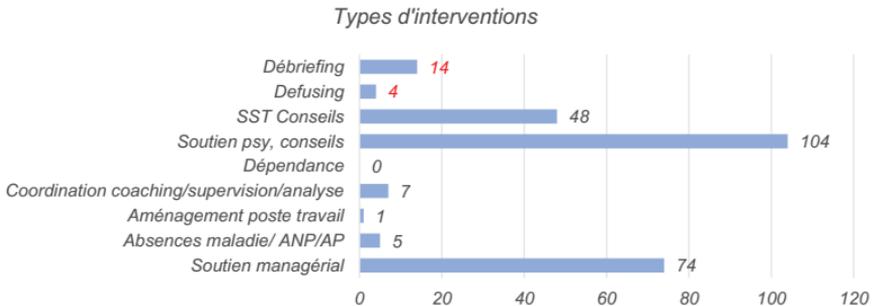
#### 3.1 COLLABORATEURS SUIVIS

Durant l'année 2020, **100** collaborateurs occupant différentes fonctions au sein de l'OCD ont été au bénéfice d'une des missions du secteur SST-PSY.



#### 3.2 INTERVENTIONS DU SECTEUR

En tout durant l'année 2020, les psychologues ont effectué **257** interventions. Certains collaborateurs ont fait plusieurs fois recours aux services proposés par le secteur SST-PSY.



La plupart des interventions menées en 2020 consistaient en un soutien psychologique, un soutien managérial ou un soutien dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

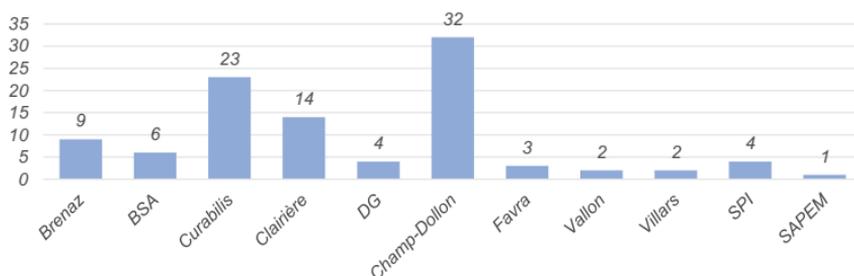
Suite à des événements de crise tels que des tentatives de suicide chez les détenus ou des agressions sur les collaborateurs, durant l'année 2020, **4** défusings et **14** débriefings ont été effectués par le secteur SST-PSY.

### 3.3 CARE TEAM DE L'OCD

Par le passé, des agents de détention ont été formés à l'aide immédiate d'urgence dans le but de créer une care team à l'OCD. Le but de cette care team devait être d'assurer un soutien rapide aux collaborateurs ayant été confrontés à un incident critique. Le secteur SST-PSY a repris le projet de création de la care team à l'OCD. Dû aux contraintes sanitaires liées à la COVID-19 en 2020, une seule réunion avec les membres de la future care team a pu avoir lieu.

### 3.4 COLLABORATEURS AYANT BENEFICIE D'UNE PRESTATION DU SECTEUR

*Collaborateurs ayant bénéficié d'une prestation du secteur SST-PSY par établissement/service*



Une grande partie des collaborateurs rencontrés en entretiens en 2020 travaillaient à Champ-Dollon, à Curabilis ou à la Clairière.

### 3.5 PROJETS 2021

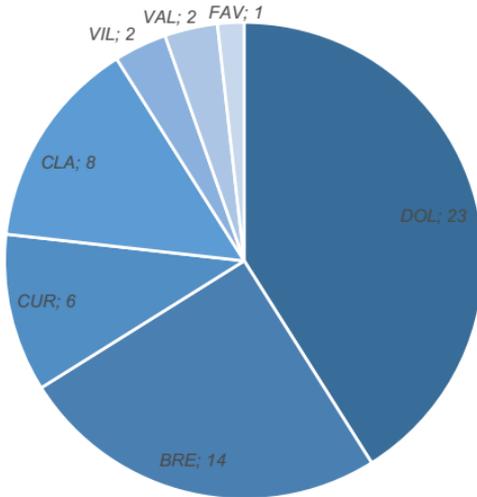
Afin d'améliorer la prise en charge des collaborateurs ayant vécu un événement potentiellement traumatique, tel qu'une agression, une tentative de suicide d'un détenu ou une révolte, une marche à suivre en cas de survenue d'un événement critique sera élaborée.

En 2021, le processus de création de la care team va se poursuivre et ses membres vont continuer leur formation à l'aide immédiate en cas de survenue d'incidents critiques.

Pour rassurer les collaborateurs sur la confidentialité des échanges, une charte de confidentialité sera élaborée et publiée sur l'intranet de l'OCD.

## 4 Visites dans les établissements et les services

Visites dans les établissements pénitentiaires



### 4.1 VISITES DU SECTEUR SST-PSY DANS LES ETABLISSEMENTS

Durant l'année 2020, les psychologues du secteur SST-PSY ont fait **56** visites dans les différents établissements pénitentiaires de l'OCD.

Des journées d'immersion ont été organisées pour assurer une meilleure visibilité des psychologues sur le terrain.

Des permanences psychologiques régulières sur site ont été mises en place dès le mois de septembre 2020 dans les principaux établissements pénitentiaires pour répondre au besoin en soutien psychologique des collaborateurs.

### 4.2 VISITES DU SECTEUR SST-PSY DANS LES SERVICES

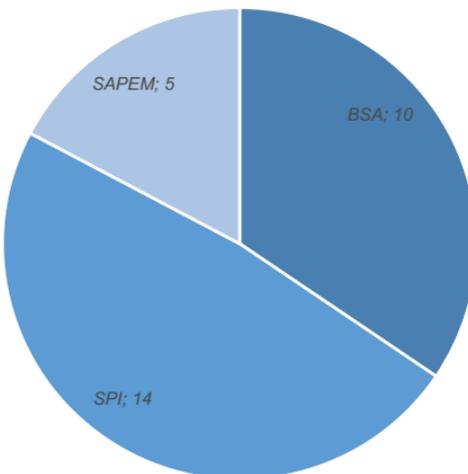
Durant l'année 2020, les psychologues du secteur SST-PSY ont fait **29** visites dans les services.

Dès le mois de septembre 2020, une enquête santé a été menée à la BSA, afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Pour parer au manque de visibilité du secteur SST-PSY de l'OCD au SPI, au SAPEM et à la direction générale et faciliter le contact entre le personnel administratif et les psychologues, une page intranet dédiée au secteur SST-PSY de l'OCD a été créée en novembre 2020.

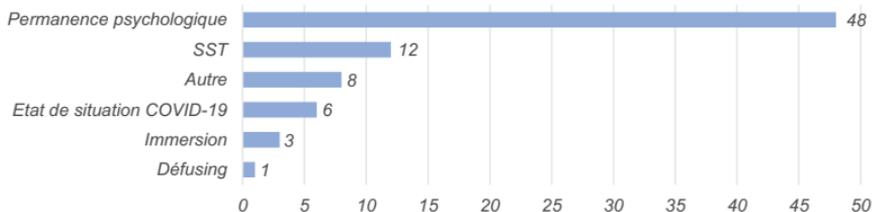
Le secteur SST-PSY est rattaché à la direction des ressources humaines de la direction générale de l'OCD. Les psychologues n'ont donc pas effectué de visites formelles à la DG OCD. Par conséquent, ce service n'apparaît pas sur le graphique.

Visites dans les services



### 4.3 PRESTATIONS FOURNIES

*Prestations du secteur SST-PSY dans les établissements*



Les prestations les plus fréquemment fournies lors des déplacements des psychologues du secteur SST-PSY dans les établissements et les services sont la permanence psychologique et le soutien des collaborateurs sur le terrain.

De plus, dans le contexte de la pandémie, des visites ont été organisées afin de mettre en place et d'améliorer les mesures de protection contre la COVID-19.

### 4.4 PROJETS 2021

En 2021, le volume des permanences psychologiques en établissements va augmenter avec pour but d'assurer une présence sur place à hauteur de :

- ✓ Au moins 1 demi-journée par semaine à Champ-Dollon;
- ✓ 1 demi-journée toutes les 2 semaines à la Brenaz, à Curabilis et à la Clairière.

Des visites régulières vont également être organisées dans les petits établissements et les services.

## 5 Recrutement

### 5.1 ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES

#### 5.1.1 Assistants de sécurité publique :

Depuis le mois de janvier 2020, les entretiens psychologiques des candidats au poste d'assistant de sécurité publique de niveau 3 (ASP III) sont menés conjointement par le secteur SST-PSY de l'OCD et le service psychosocial de la police. Les ASP III sélectionnés au recrutement pouvant intégrer tant la brigade de la sécurité et des audiences (BSA) de l'OCD que la police internationale, deux psychologues représentant chacune un corps de métier, assurent l'entretien. Durant l'année 2020, **47** candidats pour le poste d'ASP III ont été reçus par les psychologues du secteur SST-PSY de l'OCD.

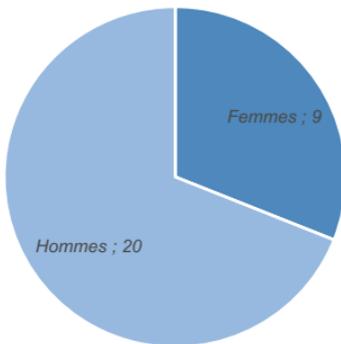
#### 5.1.2 Agents de détention :

Entre janvier et mai 2020, les entretiens psychologiques des candidats au poste d'agent de détention ont été menés conjointement par le secteur SST-PSY de l'OCD et le service psychosocial de la police.

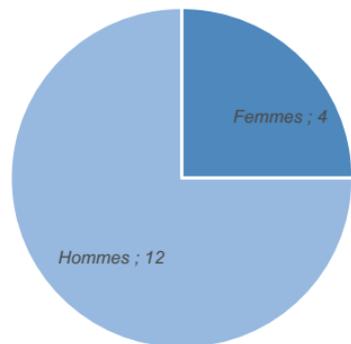
Depuis le mois de juin 2020, les entretiens psychologiques des candidats au poste d'agent de détention sont entièrement assurés par le secteur SST-PSY de l'OCD.

En tout, durant l'année 2020, **45** candidats au poste d'agent de détention ont été reçus.

29 candidats AD retenus



16 candidats AD non-retenus



### 5.2 EPREUVES PSYCHOTECHNIQUES

L'année 2020 a permis de planifier l'implémentation de **4** nouvelles épreuves psychotechniques au processus de recrutement des agents de détention. Ces épreuves viennent remplacer et compléter les épreuves devenues obsolètes utilisées jusqu'à présent.

Les nouvelles épreuves sont en majorité informatisées. Elles sont fournies par deux plateformes de tests reconnues : Hogrefe et Brugger Sélection & Conseil.

Type d'épreuve	Ancienne épreuve	Nouvelle épreuve
Test cognitif	Matrices progressives de Raven	IST-Screening
Test du stress	/	Test de rendement
Test des valeurs	Test des valeurs de Schwarz	Test des valeurs de Schwarz
Test de personnalité	16 PF 5 de Cattell	NEO-PI-3
Test projectif	/	Phradu

### 5.3 PROJETS 2021

La première passation des épreuves psychotechniques sous le nouveau format a eu lieu le 15 janvier 2021.

Une enquête en ligne a démarré le 15 janvier 2021 auprès du personnel pénitentiaire. L'enquête sera clôturée le 28 février 2021. Les données du sondage serviront à élaborer le profil type d'un agent de détention. Dans le futur, les résultats des épreuves psychotechniques des candidats au poste d'agent de détention pourront ainsi être comparés à un profil de référence spécifique à l'OCD.

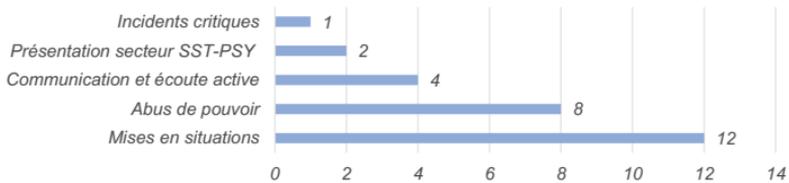
## 6 Formations

### 6.1 FORMATIONS INITIALES

Durant l'année 2020, les psychologues du secteur SST-PSY ont donné **27** heures de formation aux stagiaires suivant la formation initiale (FOI).

La présentation du secteur et le contact créé lors des formations ont permis l'instauration du lien entre les stagiaires et les psychologues et ont favorisé le contact en cas de besoin en soutien psychologique.

Nombre d'heures de formation



### 6.2 SEANCES DE BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Durant les mois d'août à novembre 2020, des séances de bien-être au travail ont été organisées les jeudis durant la pause de midi de 12h15 à 12h45 au 7<sup>ème</sup> étage du bâtiment des Acacias.

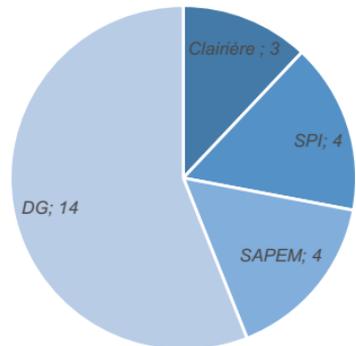
Ces séances ont été principalement destinées aux collaborateurs de la direction générale, du SPI et du SAPEM mais étaient également ouvertes aux autres collaborateurs de l'OCD.

Sur 12 séances :

- ✓ 5 ont eu lieu;
- ✓ 2 ont été annulées par manque de participants;
- ✓ 5 ont dû être annulées pour des raisons sanitaires.

En tout, **25** participants ont suivi les séances de bien-être au travail. La plupart travaillaient à la direction générale, au SPI et au SAPEM.

Participants aux séances bien-être au travail



### 6.3 PROJETS 2021

La formation "Incidents critiques" sera proposée également aux cadres des établissements et des services.

La formation "Prévention du burnout" sera intégrée au plan de formation des cadres et des collaborateurs des établissements et des services.

Le projet de créer une formation sur la condition des femmes agentes de détention destinée aux stagiaires de la FOI et une formation sur la gestion des émotions sera analysé.

Les séances de bien-être au travail reprendront et seront étendues également aux établissements pénitentiaires.

## 7 Enquête santé : analyse des facteurs psychosociaux: risques et ressources

A la suite des changements intervenus ces dernières années au sein de l'OCD et constatant une surcharge de travail chronique chez les collaborateurs et un taux d'absentéisme élevé, le secteur SST-PSY a décidé d'entreprendre une démarche de gestion et de prévention des risques psychosociaux au sein des établissements et des services. Cette démarche est menée avec le soutien d'un prestataire externe. La première enquête santé a eu lieu à la brigade de la sécurité et des audiences (BSA).

La démarche consiste en plusieurs étapes :

- ✓ La présentation de la démarche à la hiérarchie de l'établissement ou du service;
- ✓ La sensibilisation des collaborateurs à la problématique des facteurs psychosociaux pour les motiver à répondre à l'enquête en ligne;
- ✓ L'enquête en ligne remplie de manière confidentielle et anonyme par les collaborateurs;
- ✓ Les ateliers participatifs lors desquels les résultats de l'enquête sont présentés aux collaborateurs et des pistes d'action pour améliorer le bien-être des collaborateurs dans l'établissement ou le service visé par l'enquête sont élaborées.
- ✓ La présentation des pistes d'action à la direction de l'OCD afin de convenir des actions qui peuvent être mises en place à court, moyen et long terme.

### 7.1 ENQUETE EN LIGNE

En 2020, 1 séance de sensibilisation avec les cadres a été menée par l'intervenante externe. 7 visites sur les différents sites de la BSA ont été effectuées par les psychologues du secteur SST-PSY pour sensibiliser les collaborateurs à la démarche. Au total, 45 collaborateurs ont été sensibilisés.

L'enquête était ouverte du 21 septembre au 14 octobre 2020 et a obtenu un taux de retour global de 58%.

### 7.2 PROJETS 2021

En 2021, l'enquête santé menée à la BSA va se poursuivre :

- ✓ En février-mars : les résultats de l'enquête seront présentés aux collaborateurs de la BSA et des mesures d'amélioration seront co-construites avec eux;
- ✓ En mars-avril : les mesures d'amélioration seront présentées à la direction de l'OCD;
- ✓ Dès le mois d'avril : les actions visant à améliorer le bien-être des collaborateurs de la BSA seront mises en place.

Des enquêtes santé similaires vont être menées au SAPEM et à Curabilis.

---

## **8 Santé sécurité au travail**

### **8.1 COORDINATION EVACUATION FEU**

En janvier 2017, la responsabilité de la sécurité du bâtiment des Acacias 78 – 82 appartenant jusqu'ici à la direction générale du système d'information (DGSi) a été transmise à l'OCD.

En 2020, le secteur SST-PSY récemment créé reprend le dossier sécurité feu. Depuis, 5 séances de coordination ont été menées en collaboration avec le secteur des infrastructures et de la logistique de l'OCD, ainsi que des interlocuteurs externes.

En juillet 2020, une équipe d'intervention a été désignée par le secteur SST-PSY. Quatre collaborateurs par étage ont été sélectionnés pour assurer une évacuation rapide en cas d'incendie.

La crise sanitaire a retardé l'organisation d'un premier exercice d'évacuation, reporté au printemps 2021.

### **8.2 COORDINATION VACCINATION GRIPPE**

En automne 2020, le secteur SST-PSY a soutenu la démarche du SSPE et a coordonné la vaccination contre la grippe à l'OCD.

3 journées de vaccination ont été organisées sur le site de Champ-Dollon spécifiquement pour le personnel pénitentiaire.

Grâce à la campagne de vaccination et à l'aide des répondants SST des différents offices de l'Etat de Genève, en 2020, plus de 2'800 personnes ont été vaccinées contre la grippe. Ceci fait augmenter le pourcentage des collaborateurs vaccinés de 4% les dernières années à 15% en 2020.

### **8.3 PROJET 2021**

Le bâtiment des Acacias sera raccordé à la centrale du service d'incendie et des secours (SIS). L'équipe d'intervention sera formée à la sécurité incendie. Si la situation pandémique le permettra, le premier exercice d'évacuation sera organisé au printemps 2021.

Le secteur SST-PSY va à nouveau coordonner la vaccination contre la grippe à l'OCD. Une vaccination contre la COVID-19 pourrait-être organisée sur le même principe que la vaccination contre la grippe.

En 2021, les deux membres du secteur devront se former à la méthode d'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) et mettre en place le concept MSST en dix points afin de répondre à l'audit qui aura lieu en 2022.

Les dix points issus de la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), sont les suivants :

**1. Principes directeurs, objectifs en matière de sécurité**

Formuler des objectifs concrets de sécurité pour l'OCD.

**2. Organisation de la sécurité**

Définir les processus de travail pour éviter tout accident et protéger la santé des collaborateurs.

**3. Formation, instruction, information**

Former le personnel afin de lui fournir les connaissances nécessaires pour travailler en sécurité.

**4. Règles de sécurité**

Informar l'ensemble des collaborateurs des risques et des mesures de sécurité qui sont imposées et s'assurer qu'elles soient respectées.

L'OCD doit posséder du matériel sûr ainsi que des équipements de protection individuelle.

**5. Détermination des dangers et évaluation des risques**

Déterminer les dangers et évaluer les risques afin de prendre les mesures adéquates pour prévenir ces risques.

A l'OCD, les dangers et les risques doivent être évalués pour chaque établissement et chaque service.

**6. Planification et réalisation des mesures**

Supprimer les dangers identifiés ou les ramener à un niveau acceptable afin de prévenir les accidents et les maladies professionnels.

**7. Organisation en cas d'urgence**

Prévoir des mesures en cas d'urgence, d'accident ou d'incendie et former du personnel capable d'intervenir dans ces situations, afin d'en limiter les conséquences.

L'OCD doit s'assurer que les collaborateurs soient formés à l'utilisation des extincteurs. Les extincteurs doivent être régulièrement vérifiés. Les premiers secours en entreprise doivent être organisés.

**8. Participation des collaborateurs**

Garantir un dialogue permanent entre les collaborateurs et l'employeur dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Selon la législation en vigueur qui donne le droit aux employés d'être consultés et informés sur toutes les questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé, les collaborateurs de l'OCD doivent pouvoir exprimer leur besoin en termes de santé et sécurité au travail.

**9. Protection de la santé**

Aménager les postes de travail de manière ergonomique, qu'il s'agisse de postes en établissements ou dans des bureaux, afin que la santé des collaborateurs ne soit pas altérée lorsqu'ils exercent leur activité professionnelle.

A l'OCD, les horaires de travail, le port de charges, les bruits, l'éclairage, les vibrations, l'aménagement des postes de travail sur écran et les risques psychosociaux doivent être pris en compte. Il faudra également aborder la question

de la consommation au poste de travail d'alcool, de tabac ou de toute autre substance entraînant la dépendance.

#### **10. Contrôle et audit**

Vérifier de façon systématique, par exemple une fois par an, que le système de sécurité interne à l'entreprise soit exhaustif.

L'OCD devra s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints, que les mesures prises sont efficaces, par exemple en réalisant des inspections de sécurité des processus en vigueur et des postes de travail.

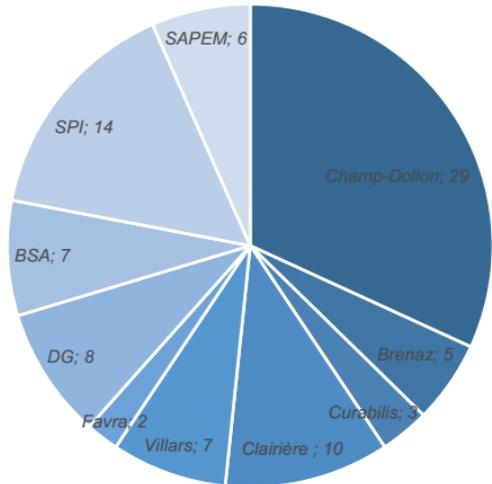
## 9 Gestion de la crise sanitaire du SARS-CoV-2

### 9.1 MESURES DE PROTECTION

Dans la période de février à mai 2020 :

- ✓ 12 visites en établissements ont été effectuées en collaboration étroite avec les médecins du service santé du personnel (SSPE);
- ✓ Du gel hydro-alcoolique et des masques de protection ont été mis à disposition dans tous les établissements et les services;
- ✓ Des mesures de protection internes à l'OCD ont été élaborées;
- ✓ Des mesures de protection et des places de travail adaptées ont été organisées pour 91 collaborateurs vulnérables.

Nombre de collaborateurs vulnérables par établissement/service en 2020



### 9.2 INFORMATION AUX COLLABORATEURS

Le virus se répandant de manière extrêmement rapide dans le milieu carcéral, des règles de protection supplémentaires ont été rédigées à l'intention du personnel en contact avec les détenus.

Le secteur SST-PSY en collaboration étroite avec le SSPE et le secteur communication de l'OCD a ainsi :

- ✓ Instauré des règles de protection précises destinées aux collaborateurs de l'OCD;
- ✓ Tenu une FAQ spécifique à l'OCD qui complétait la FAQ de l'Etat, cette FAQ était mise à jour régulièrement jusqu'en juin 2020;
- ✓ Elaboré un formulaire de dépistage pour la COVID-19 destiné aux collaborateurs en contact avec les détenus;
- ✓ Instauré une collaboration avec l'hôpital des Trois-Chêne qui teste les collaborateurs en contact avec les détenus 7j/7j et sans prise de rendez-vous au préalable;
- ✓ Elaboré une marche à suivre pour les collaborateurs en cas de survenue de symptômes ou en cas de contact prolongé avec une personne malade.

### 9.3 MISES EN QUARANTAINE

Pour faire face à la deuxième vague de contaminations, le secteur SST-PSY a élaboré deux procédures distinctes d'annonce de cas, une pour les collaborateurs, l'autre pour les

détenus. Ces procédures permettent d'accélérer les mises en quarantaine de collaborateurs diagnostiqués positifs à la COVID-19 ou ayant eu un contact prolongé avec une personne malade.

Dans la période de mi-octobre à mi-novembre 2020, avec l'augmentation rapide des cas de COVID-19, le secteur SST-PSY a effectué les mises en quarantaine provisoires des collaborateurs ayant été testés positifs à la COVID-19 ou ayant eu un contact prolongé avec une personne malade. Ces quarantaines provisoires ont servi à pallier le retard du service du médecin cantonal (SMC) pour les mises en quarantaine officielles.

Durant cette période, le secteur SST-PSY et les hiérarchies des établissements se sont chargés d'effectuer les enquêtes d'entourage et ont mis en quarantaine provisoire :

- ✓ **78** collaborateurs ayant été testés positifs à la COVID-19 ;
- ✓ **71** collaborateurs ayant eu un contact prolongé avec une personne malade.

Au mois de novembre 2020, le secteur SST-PSY a obtenu du SSPE le détachement de deux infirmières qui, depuis, renforcent le service du SMC et assurent le processus de mise en quarantaine des collaborateurs de l'OCD.

#### 9.4 SUIVI DES CAS DE COVID-19

De mars à juillet 2020, les cas de COVID-19 à l'OCD ont été monitorés par le secteur SST-PSY et recensés par le service des ressources humaines de l'OCD. Durant cette période, **12** collaborateurs et **7** détenus ont été placés en isolement suite à leur positivité à la COVID-19 et **11** collaborateurs ont été placés en quarantaine suite au contact prolongé qu'ils ont eu avec une personne malade.

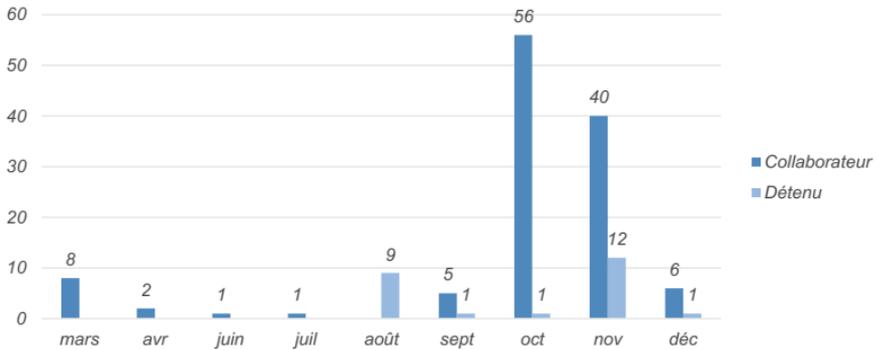
En août 2020, avec l'arrivée de la deuxième vague de pandémie, le suivi des cas de COVID-19 a été entièrement repris par le secteur SST-PSY. Durant la période du 25 août 2020 au 31 décembre 2020 :

- ✓ **876** mails ont été traités ( $\cong$  **50** mails par semaine) dont :
  - 359 mails de suspicions de cas de COVID-19;
  - 517 mails d'annonces de résultats de tests.
- ✓ **235** collaborateurs de l'OCD ont été placés en quarantaine :
  - 109 suite à leur positivité à la COVID-19;
  - 126 suite au contact prolongé qu'ils ont eu avec une personne malade.
- ✓ **238** détenus ont été placés en quarantaine :
  - 14 suite à leur positivité à la COVID-19;
  - 224 suite au contact prolongé qu'ils ont eu avec une personne malade.

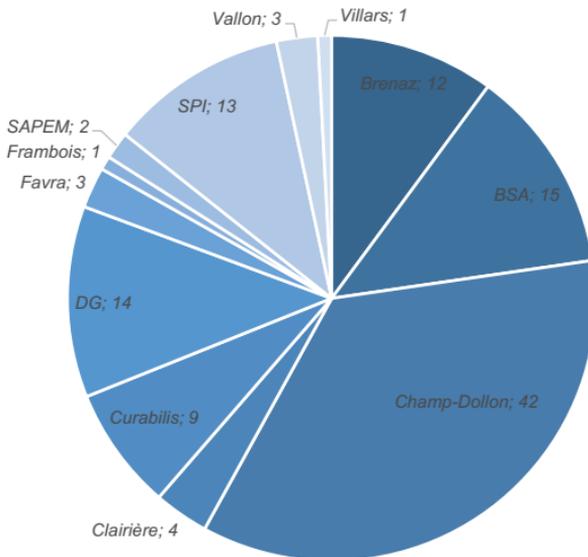
### 9.5 CAS CONFIRMES DE COVID-19

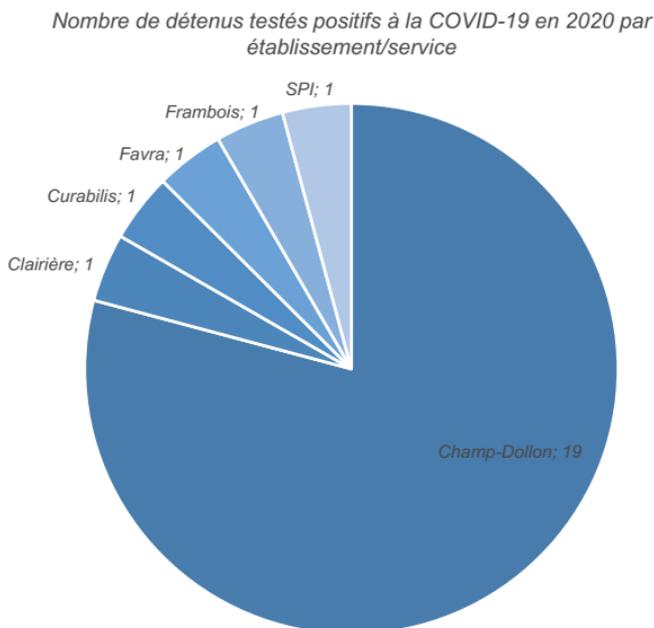
Durant l'année 2020, **143** cas de COVID-19 ont été recensés à l'OCD, **119** collaborateurs et **24** détenus ont été testés positifs à la COVID-19.

Nombre de collaborateurs et de détenus diagnostiqués positifs à la COVID-19 en 2020



Nombre de collaborateurs testés positifs à la COVID-19 par établissement/service





## 9.6 PROJETS 2021

En 2021, le secteur SST-PSY continue à recenser les cas de COVID-19 à l'OCD, à vérifier le respect des mesures de prévention et à assurer le lien entre les collaborateurs de l'OCD et le SMC.

Avec les nouvelles mesures votées par le Conseil Fédéral en janvier 2021, le secteur SST-PSY doit à nouveau veiller à ce que les collaborateurs vulnérables soient protégés et s'assurer que leurs postes de travail leur permettent d'exercer leur fonction en toute sécurité.

---

## 11 Lexique

**Burnout** : épuisement physique, émotionnel et mental causé par un stress professionnel chronique.

**Care team** : pairs formés au soutien immédiat d'urgence lors d'incidents critiques.

**Débriefing** : soutien post-immédiat suite à la survenue d'un événement critique.

**Défusing** : soutien immédiat suite à la survenue d'un événement critique.

**Enquête d'entourage** : enquête visant à identifier les personnes ayant eu un contact prolongé (plus de 15 minutes), proche (moins d'1,5 mètres) et sans masque avec une personne diagnostiquée positive à la COVID-19 dans les 48 heures précédant l'apparition de symptômes chez la personne malade ou, si la personne malade ne présentait pas de symptômes, dans les 48 heures précédant le test.

**Epreuves psychotechniques** : tests utilisés en psychologie pour la sélection et l'orientation professionnelle.

**Événement critique** : événement extrêmement éprouvant généralement exceptionnel, qui arrive de manière soudaine, violente et imprévisible.

**Facteurs psychosociaux** : les risques et les ressources qui influencent l'intégrité physique et la santé mentale des collaborateurs au sein de leur environnement professionnel.

**Immersion** : journée en immersion dont le but est de suivre les agents de détention dans leurs tâches quotidiennes afin de se familiariser avec leur métier.

**Permanence psychologique** : temps de présence des psychologues dans les établissements pénitentiaires durant lequel les collaborateurs peuvent directement s'adresser aux psychologues s'ils ont besoin d'un soutien.

**Soutien managérial** : soutien psychologique apporté aux cadres lors de situations ou moments difficiles.

**Test cognitif** : outil d'évaluation psychologique visant à tester les compétences verbales, l'intelligence numérique et l'intelligence spatiale du candidat qui effectue le test.

**Test de personnalité** : outil permettant de définir la personnalité du candidat qui effectue le test en se basant sur cinq paramètres de personnalité : le névrosisme, l'extraversion, l'ouverture, l'agréabilité et la conscience.

**Test de stress** : outil permettant d'évaluer la capacité du candidat qui effectue le test à gérer son stress en terme de rendement et de contrôle émotionnel.

**Test des valeurs** : outil permettant d'évaluer un ensemble de valeurs universelles qui guident les actions du candidat qui effectue le test et indiquent la manière dont il perçoit son environnement.

**Test projectif** : outil d'évaluation psychologique visant à déclencher des réponses spontanées chez le candidat qui effectue le test afin d'accéder à ses mécanismes inconscients et à certains traits de sa personnalité.

**Vulnérables** : personnes de plus de 65 ans et celles déjà atteintes de certaines maladies pour lesquelles le nouveau coronavirus est particulièrement dangereux.

---

## 12 Abréviations

AD : agent de détention

ANP : accident non professionnel

AP : accident professionnel

ASP III : assistant de sécurité publique de niveau 3

BRE : Brenaz

BSA : brigade de la sécurité et des audiences

CFST : commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

CLA : Clairière

COVID-19 : coronavirus disease 2019

CUR : Curabilis

DIR : directeur

DG : direction générale

DGSI : direction générale du système d'information

DIR ADJ : directeur adjoint

DOL : Champ-Dollon

DRH : direction des ressources humaines

FAQ : foire aux questions

FAV : Favra

FOI : formation initiale

GC : gardien-chef

GCA : gardien-chef adjoint

GP : gardien principal

GPA : gardien principal adjoint

MSST : appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail

OCD : office cantonal de la détention

PAT : personnel administratif

RH : ressources humaines

SAPEM : service de l'application des peines et mesures

SC : sous-chef

SIS : service d'incendie et des secours

SMC : service du médecin cantonal

SPI : service de probation et d'insertion

SSPE : service santé du personnel

SST : santé et sécurité au travail

SST-PSY : santé sécurité et psychosocial

VAL : Vallon

VIL : Villars